

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2025-6-7-2

Séance du jeudi 25 septembre 2025

PROPOSITION DE REPARTITION DES RECETTES DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE POUR LES COMMUNES ALSACIENNES

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BELTZUNG Maxime donne procuration à HECTOR-BUTZ Isabelle
BEY Françoise donne procuration à OEHLER Serge
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine
DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à DOLLINGER Isabelle
HAGENBACH Vincent donne procuration à MUNCK Marc
KAMMERER Joseph donne procuration à ELMLINGER Carole
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence
WOLF Etienne donne procuration à WOLGHUGEL Christiane
ZAEGEL Sébastien donne procuration à SUBLON Yves

ABSENTS :

ADRIAN Daniel, FUCHS Bruno, ZELLER Fabienne

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2025-5-7-1 du 30 juin 2025 adoptant les nouvelles règles d'instruction communes pour la répartition de la dotation des amendes de police,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Territoriale Centre Alsace et Equité Territoriale du 4 septembre 2024, du 4 novembre 2024, Nord Alsace, Haguenau, Wissembourg du 22 janvier 2025, du 16 juin 2025, Ouest Alsace, Saverne, Molsheim du 24 juin 2024, du 3 septembre 2024, du 3 octobre 2024, du 29 novembre 2024, du 20 janvier 2025, du 16 juin 2025, Région de Colmar du 4 novembre 2024, du 20 janvier 2025, du 16 juin 2025, Agglomération de Mulhouse du 16 juin 2025 et Sud Alsace, Saint-Louis, Sundgau, Thur, Doller du 4 octobre 2024, du 8 novembre 2024, du 24 janvier 2025, du 21 février 2025, du 12 mai 2025, du 5 septembre 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue des subventions d'investissement au titre de la dotation 2023 de répartition des amendes de police des communes alsaciennes pour montant total de 907 217,00 € conformément aux tableaux joints en annexe à la présente délibération, directement versées par les services du Préfet aux bénéficiaires.

.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

3 non-participations au vote

Michel LORENTZ, Maire de la Commune de Roeschwoog

Lucien MULLER, Maire de la Commune de Wettolsheim

Monique MARTIN, Adjointe au maire de la Commune de Munster